

La Lettre



N° ISSN : 1148 649 X

L'avenir en cadeau !

Hiver 2010 / 2011



Pages 2 / 3



Pages 4 / 7



Pages 8 / 9



Page 10



Page 11



Pages 12 / 13



Pages 14 / 15



Pages 16 / 17



Pages 18 / 19



Page 20



Pages 21 / 23



Encart : L'Écho

NOËL DANS LES ÉCOLES

Comme chaque année, la commune a confié au Père Noël une mission très spéciale : le goûter de Noël des enfants de maternelle !

Il passera à l'école *Marie-Madeleine* le lundi **13 décembre à 9 h 30**, à l'école *Paul Barles* le jeudi **16 décembre à 9 h 30**, à l'école *Grand Pin* le jeudi **16 décembre à 14 h 00**, à l'école *Paul Verlaine* le vendredi **17 décembre à 9 h 30** et à l'école *Victor Hugo* le vendredi **17 décembre à 15 h 00**.



L'ACCUEIL DE LOISIRS EN FÉVRIER



L'Accueil de Loisirs Municipal sera ouvert du lundi 21 février au vendredi 04 mars 2011. Les inscriptions et l'accueil des parents (accompagnés des enfants) commenceront le vendredi 11 février 2011 de 18 h 00 à 20 h 00, puis du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 30 au service Politique de la Ville (Maison de la Jeunesse et des Associations, Bd Rey). Les animateurs et animatrices de la ville prépareront de nombreuses activités et sorties pour faire passer de bons moments aux petits comme aux grands de 6 à 17 ans.

FÊTE DE LA SAINT VINCENT

Saint-Maximin fêtera le saint patron des vignerons le 30 janvier 2011. Les vignerons du pays vous recevront autour de leurs produits au Couvent royal après la grand' messe matinale. Un rendez-vous à ne pas manquer !



10 h : Procession des vignerons et des confréries de Bacchus au son des fifres et tambourins - **10 h 30** : Messe solennelle de la Saint-Vincent en la basilique - **11 h 30** : Danse traditionnelle de la souche sur le parvis de la basilique - **12 h** : Inauguration officielle de la fête de la Saint-Vincent - **15 h** : Concert d'orgue en la basilique par Pierre Bardon, titulaire des Grands Orgues - **17 h** : Tirage de la tombola - **10 h - 18 h**, Couvent royal : découverte et animations autour des stands des vignerons, dégustations d'amuse-bouche organisées par René Bergès et Dominique Frérard, atelier de sommellerie animé par la présidente des Sommeliers de la Région P.A.C.A., atelier autour de l'huile d'olive animé par le Groupement des Oléiculteurs Varois de Draguignan, vente de produits du terroir (miel, confitures, nougats, pain d'épices, salaisons, etc.)



Le maire présentera ses vœux à la population, entouré de son conseil municipal, le samedi 22 janvier 2011.

Vous êtes chaleureusement invités à 18 h 00, salle des fêtes.



Éditorial

Enfin le mois de décembre ! Bientôt, l'esprit de Noël remplira les familles de joie. Pour tous, la nuit de Noël reste un moment magique pendant lequel on vit au rythme des traditions : sapin, patinoire, cadeaux, marché de Noël, treize desserts, pastorale, *vibado*, crèche, etc. Tous les ans, nous revivons cette scène si agréable... Tous les ans ?

Et si cette année, Noël était le premier Noël d'une nouvelle ville ?

Notre cité bouge, elle se modernise, elle devient plus vivante, plus urbaine, plus dynamique. Ces mutations se font dans le souci de la préservation et de la valorisation de notre patrimoine pour une qualité de vie grandissante que bien des communes nous envient !

Ces progrès, vous les vivez au quotidien.

Des parkings sont et seront aménagés, en périphérie du cœur de ville, le rendant plus accessible tout en favorisant sa reconquête par les piétons. Ils ne sont pas pensés comme une course au nombre de places, un « empilement » d'un maximum voitures mais plutôt destinés à ce que l'espace soit partagé par tous les usagers. Il s'agit de conserver l'équilibre entre ce qui est nécessaire et ce qu'il faut préserver. La vidéo-protection se met en place pour sécuriser le centre-ville, ses visiteurs toujours plus nombreux et ses habitants. Même la propreté prend des allures futuristes avec l'arrivée des colonnes enterrées que vous verrez de plus en plus dans la cité.

La solidarité demeure une valeur forte. La vie sociale est de plus en plus foisonnante, avec les animations pour les jeunes, le dynamisme des associations, et le Pôle culturel à venir ! Tout cela renforce encore le lien social. Il est le ciment fondamental de la société que nous voulons. Ce à quoi les services municipaux œuvrent, par le biais des nombreuses manifestations organisées pour les citoyens, souvent autour d'un pot fédérateur. C'est aussi notre devoir d'élus que d'être le plus proche possible de vous, de vos besoins et de vos attentes. Nous n'y dérogerons pas.

Je vous souhaite, de tout cœur, de profiter des nombreuses animations de Noël que nous vous proposons encore cette année pour que ces fêtes de fin d'année soient placées sous le signe du partage et de la joie.

Mes collègues élus se joignent à moi pour vous souhaiter de passer de bonnes fêtes à Saint-Maximin et nous vous adressons nos plus sincères vœux !

Et pour notre ville, je renouvelle notre vœu si cher pour les années à venir qui est de concilier à la perfection Patrimoine et Modernité.

Votre Maire
Alain Pénal

Directeur de la publication : A. Pénal

Rédacteur en chef : O. Roman

Comité de rédaction : C. Strunz-Amorello, A-M. Lamia.

Maquette : P. Robin - Photographies : JFM, P. Robin, associations, C. Millet (service presse château de Versailles).

Impression : Delta Color - N° ISSN : 1148 649 X - 6800 exemplaires.

LE PARKING DU SOUVENIR FRANÇAIS : DES CHOIX D'AMÉNAGEMENT RÉFLÉCHIS ET ASSUMÉS

L'aménagement du parking du Souvenir Français aboutit enfin. L'enjeu était un vrai pari : conserver à cet espace sa fonction de parking tout en le transformant en un lieu agréable et sûr. Mission accomplie ! Aujourd'hui, il met à la disposition de tous les usagers du cœur de ville, Saint-Maximinois ou visiteurs, 170 places de stationnement, dont 7 pour personnes en situation de handicap, organisées en alvéoles, avec des allées aménagées pour une circulation plus sûre.



C'est un usage partagé qui a été considéré. S'il est avant tout utilisé tous les jours par des parents d'élèves, il l'est aussi les mercredis et dimanches par les amateurs du marché, et enfin par les milliers de visiteurs attirés par notre patrimoine ou par les nombreux événements culturels ou sportifs que propose la ville.

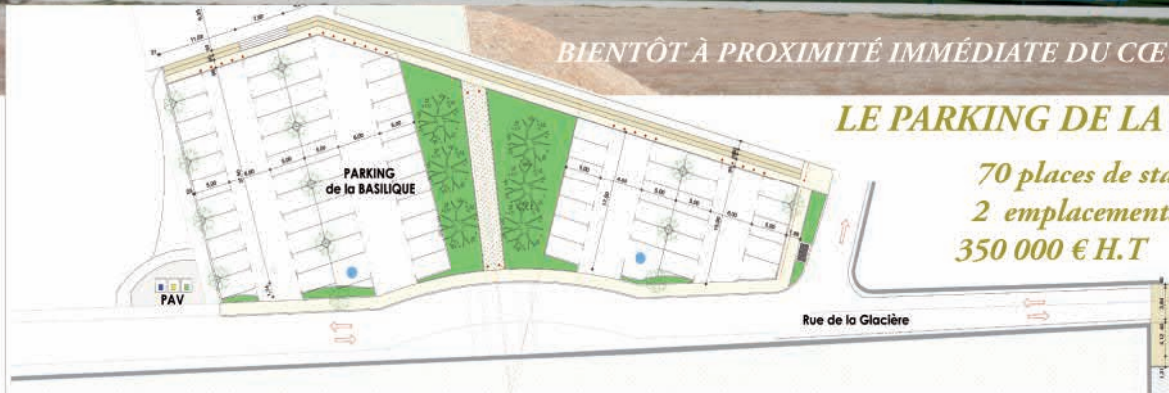
Ce parking avait donc vocation à devenir un espace s'inscrivant parfaitement dans la continuité des aménagements réalisés et prévus pour moderniser la cité et créer un écrin autour de son patrimoine.



“
170 places de stationnement
7 emplacements handicapés
4 écoles desservies
Une meilleure circulation
Des cheminements sûrs
Des espaces verts
Des espaces à vivre
Meilleure intégration visuelle
Proximité du patrimoine
”

Rappelons que la sécurité était l'une des priorités sur ce parking desservant 4 écoles, accueillant donc des centaines de parents et d'enfants tous les jours. La prise en considération de la qualité de vie a aussi présidé à ce projet, compte tenu de sa proximité avec le cœur de ville. Il fallait donc préserver et créer des espaces verts, agréables et penser à des espaces de convivialité, de vie sociale. Où sont la sécurité et l'agrément si il n'y a que des voitures et aucun espace pour les jeunes enfants ou les mamans ?





BIENTÔT À PROXIMITÉ IMMÉDIATE DU CŒUR DE VILLE :

LE PARKING DE LA BASILIQUE.

70 places de stationnement
2 emplacements handicapés
350 000 € H.T

C'est dans cette logique d'équiper la proximité du cœur de ville en places de stationnement que la commune a programmé la réalisation d'un nouveau parking de **70 places supplé-**

mentaires, face au stade. Le futur parking de la basilique porte bien son nom puisqu'il permettra de relier directement le centre-ville en traversant le jardin de l'enclos dont le mur d'en-

ceinte sera ouvert pour l'occasion. Des gradins pour le stade seront aménagés à la faveur du dénivelé du terrain. Une opération prévue en 2011 pour un coût estimé à 350 000 € H.T.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune a engagé un projet important, la révision de l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les premiers travaux menés par le groupe de travail PLU, ont d'ores et déjà permis de définir les principaux objectifs poursuivis au travers de cette démarche (*autoriser un développement mesuré et harmonieux de la commune, poursuivre une réflexion sur le logement et l'habitat, développer et diversifier l'activité économique, protéger et valoriser l'environnement naturel, programmer des équipements structurants en accompagnement du développement territorial*).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), pièce maîtresse du PLU qui est l'expression du projet de territoire et du projet urbain communal, est actuellement en cours d'élaboration. Afin que chacun puisse participer à la démarche, ce PADD fera l'objet d'une large concertation publique dans le courant de l'année 2011. Après cette phase de concertation et la validation de ce PADD, le nouveau PLU (zonage, règlement, etc.) sera finalisé en 2012.

UN NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION POUR LE CŒUR DE VILLE

Nouveaux parkings, pose de bornes le long de la basilique, la commune affiche clairement sa volonté de rendre le cœur de ville aux piétons, dans un souci de sécurité, d'attractivité mais aussi de qualité de vie. La réalisation du contournement urbain par le conseil général du Var, (dont un premier tronçon a déjà été mis en service cet été), permettra de dévier les grands flux de circulation vers les axes majeurs et de préserver le centre-ville des engorgements. Néanmoins, pour des raisons évidentes d'accessibilité, il n'est pas question de fermer totalement le centre-ville aux voitures.

L'objectif est de le rendre à des usages plus adaptés aux rues étroites mais fréquentées. Pour mener à bien ce projet, la commune va se doter de l'assistance technique adéquate afin de réfléchir à de nouvelles options. Un appel public à la concurrence a été lancé pour une mission d'étude sur la définition d'un nouveau plan global de circulation. Les élus, très motivés par cette perspective, ont déjà commencé à se pencher sur la question. La commission extra-municipale a également été sollicitée.

Ainsi, bien que nécessitant une réelle expertise, ce dossier bénéficiera également de la participation citoyenne.



OBJECTIF 2011 : VERS UNE VILLE ENCORE PLUS PROPRE

Notre mode de vie moderne génère beaucoup de déchets. Si cette modernité est un réel progrès, elle ne doit pas rendre notre ville plus sale. La salubrité et la sécurité dans la commune sont l'affaire de chacun, particuliers ou professionnels. Quelques rappels.

COLLECTE DES SACS EN CENTRE-VILLE

Les sacs doivent être déposés sur le domaine public, devant les portes, uniquement **entre 18 h 00 et 22 h 00**.

Ne sortez pas vos sacs en pleine journée sur la voie publique, vous êtes passible d'une amende.



COLLECTE EN BACS INDIVIDUELS

Les bacs roulants fournis par la communauté de communes Sainte-Baume-Mont-Aurélien sont placés sous la responsabilité des usagers : tous vols, détériorations, anomalies doivent être signalés. Les bacs doivent être maintenus en parfait état de fonctionnement et de propreté **Le remplacement des bacs volés ou non réparables est à la charge de l'administré (35 €)**. Seuls les bacs roulants agréés seront collectés. Les récipients non conformes seront, après mise en demeure, ramassés avec les ordures. **Aucun bac ne devra être sorti avant 19 h 00 la veille au soir des jours de collecte, ni y rester après 13 h 30**. Il est recommandé de rentrer les bacs roulants immédiatement après

le passage du collecteur. Les bacs roulants ne doivent pas gêner le passage des piétons sur le domaine public. Ils doivent être placés à une distance d'au moins 4 mètres de la route pour ne pas gêner la circulation des véhicules même en cas de renversement. Attention : certains quartiers sont collectés en bacs collectifs.



Les bacs individuels et collectifs sont exclusivement réservés aux ordures ménagères. Il est interdit d'y verser de la terre, des gravats, des décombres et des débris de toute nature provenant de l'exécution de travaux quelconques.

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS (DANS LA LIMITE DE 1 M³ PAR FOYER)



Vieux mobilier, matelas, matériel électroménager, etc., à l'exclusion des gravats et déchets verts. Maximum 2 mètres de long. La présentation des objets encombrants sur le trottoir sera faite la veille au soir de la collecte, **après 19 h**. Ils doivent être déposés à la vue du collecteur, sans gêner la libre circulation des usagers.

La collecte est effectuée GRATUITEMENT le 1^{er} mardi du mois, sur rendez-vous auprès de la communauté de communes : 04 94 69 69 75.

DÉCHETTERIE OUVERTE 7 JOURS SUR 7

Les particuliers peuvent aller déposer leurs encombrants, déchets électroménagers, ferrailles, déchets verts, gravats, déchets dangereux des ménages (solvants, piles, batteries, huile de vidange, etc.) à la déchetterie de Saint-Maximin, route de Bras ou dans toutes les déchetteries communautaires.

Tout dépôt sauvage autour des colonnes d'apport volontaire destinées à la collecte sélective est strictement interdit.

Il est interdit de déposer ou de projeter sur la voie publique les résidus quelconques ou immondiés quelle qu'en soit la matière, ainsi que les produits de balayage provenant de l'intérieur des propriétés privés ou publiques.

Tout usager contrevenant à ces diverses dispositions sera pénalisé selon les articles R 632.1 et R635-8 du Code Pénal. *La Police Municipale a ordre de verbaliser toute personne déposant les ordures ménagères ou les encombrants en dehors des jours, heures et emplacements autorisés.*

La communauté de communes, pour favoriser la collecte des emballages ménagers, a installé, dans plusieurs points de la ville, des colonnes de tri sélectif, pour que chaque habitant puisse effectuer ce geste citoyen désormais indispensable au développement durable !

Toutes les infos pratiques sur

www.porteduvar.fr



À la faveur de l'aménagement du parking du Souvenir Français, la commune innove en matière de propreté et d'environnement. Après avoir été choisie par la communauté de communes pour tester la collecte sélective en colonne enterrée (au Saint-Pilon) c'est au tour du centre-ville de voir s'implanter ce dispositif moderne. Ce dernier offre une meilleure intégration visuelle et une plus grande propreté des abords, deux critères importants en raison de la proximité de la basilique et pour la valorisation du patrimoine en général. D'autres sites sont déjà prévus pour 2011.



LES JEUNES DU LEAP MONTRENT L'EXEMPLE



Profitant de l'arrivée de l'automne, une trentaine d'élèves du LEAP (Lycée d'Enseignement Agricole Privé) de Saint-Maximin a fait un grand nettoyage de la nature.

Les deux classes de seconde en section *Productions Animales* et *Vigne et Vin* se sont ainsi unies pour participer à l'opération 'Nettoyons la Nature' initiée par une grande enseigne de supermarchés. Chacun était équipé d'un T-shirt, d'une paire de gants et de sacs plastiques.

Pendant qu'un groupe s'occupait de l'enceinte du lycée, un autre a parcouru les abords de l'établissement.

Près de 1,5 m³ de déchets ont ainsi été récoltés dans la matinée. Papiers, cartons, mégots, canettes en métal, bouteilles en plastique ou en verre, résultats du manque du civisme de consommateurs peu respectueux. Tous ces déchets furent directement triés au fur et à mesure qu'ils étaient ramassés.

Organisée par leurs professeurs Mme Garguil et M. Sidobre dans le cadre du stage collectif 'Santé et Développement Durable' spécifique au nouveau Bac Pro en 3 ans, cette manifestation a permis de sensibiliser les jeunes au respect de la nature et à l'intérêt du tri des déchets, le tout dans une ambiance bon enfant.



STOP !!!!



Jusqu'à 1500 € d'amende

Malgré de nombreux rappels au civisme, les rues de Saint-Maximin demeurent polluées par les déjections canines.

Les efforts constants des services communaux chargés de la propreté ne peuvent lutter seuls contre le manque de respect de certains maîtres de chiens à l'égard de leurs concitoyens, sans parler des répercussions sur l'image de la ville aux yeux des nombreux visiteurs.

Il semble donc plus que nécessaire de rappeler que laisser son chien polluer l'espace public constitue une infraction et que, par conséquent, une telle attitude est punie par l'autorité publique. Depuis la promulgation de l'arrêté n° 386/2008, les policiers municipaux peuvent interpellier les propriétaires de chiens concernés et rédiger un procès-verbal transmis au procureur, en vue d'engager des poursuites judiciaires.



Les systèmes de vidéo-protection sur la voie publique ont leurs supporters et leurs détracteurs. Mais bien souvent, c'est par manque d'information que les citoyens peuvent être amenés à se méfier, à tort, de ces systèmes. Voici donc de quoi corriger les idées reçues.

Tout d'abord, ces dispositifs sont très encadrés : la loi du 21 janvier 1995 prévoit le développement de nouveaux outils de lutte contre l'insécurité urbaine. Le décret 96-926 du 17 octobre 1996 et la circulaire du 22 octobre 1996 règlementent l'installation de ces dispositifs sur la voie publique. Ils ne peuvent être mis en œuvre que par une personne publique. De plus, les

LA VIDÉO-PROTECTION : EN TOUTE SÉCURITÉ !

collectivités souhaitant s'en doter doivent déposer en Préfecture un dossier d'autorisation très exigeant. Ainsi, dès la conception d'un tel projet, le citoyen est d'emblée protégé.

L'étude et le dimensionnement de la vidéo-protection s'inscrivent dans le strict cadre des lois et de leurs décrets d'application cités ci-dessus. En particulier, le système retenu doit préserver la vie privée, grâce au masquage dynamique des zones privatives se trouvant dans le champ des caméras.

L'emplacement des caméras a été déterminé après une réflexion menée en étroite collaboration entre les élus et les services de la commune, notamment la police municipale, pour identifier les vraies problématiques. Le système actuel se compose de cinq caméras (cf. plan) mais se veut évolutif, autorisant l'augmentation du nombre de caméras dans un futur proche. Cette première phase concerne cinq endroits stratégiques pour la sécurité de la commune, couvrant ainsi une très large partie du centre-ville, comprenant notamment des parkings, la salle des fêtes, la piscine municipale, les stades, les grandes artères et les grandes places de la ville. Enfin, la gestion et l'exploitation des données de vidéo-protection saisies

sont placées sous l'autorité exclusive du responsable de la police municipale. Les images sont destinées à la seule exploitation par la police municipale et, pour les besoins d'une enquête, elles seront tenues à la disposition des services de la police nationale et de la gendarmerie qui auront alors un accès ponctuel au local d'exploitation. Ce local est fermé et son accès est restreint aux quatre agents de la police municipale et au maire.

La vidéo-protection permet donc de répondre à toutes les exigences de performance de la politique de sécurisation mise en œuvre par la commune.

LE SERVICE CIVIQUE : UN NOUVEL OUTIL AU SERVICE DE L'INTÉGRATION DES JEUNES



La loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 a créé le service civique.

La municipalité, très intéressée par tous les dispositifs concernant les jeunes et leur intégration dans la vie sociale, a souhaité adhérer à ce dispositif et le Conseil municipal a délibéré en ce sens en septembre dernier.

On connaît les difficultés que rencontrent de nombreux jeunes actuellement pour « s'en sortir », s'intégrer dans la



vie professionnelle et parfois même dans la vie sociale. Le service civique peut leur apporter une expérience recherchée par les employeurs. Cela peut être très formateur. Il faut aussi penser à ceux qui ne savent pas très bien quelle orientation prendre. Le service civique peut leur donner l'occasion de « tester » leurs envies, leurs capacités, afin de mieux cerner ce pour quoi ils sont faits, et limiter les risques d'engagement sur une mauvaise voie.

Du côté de la commune, les apports du service civique sont nombreux. Il sert l'intérêt général, en permettant aux jeunes de se mettre au service du public, de connaître les institutions « de l'intérieur » en se plaçant de l'autre côté du miroir. L'implication des jeunes dans les services municipaux est aussi l'opportunité de créer des liens intergénérationnels ailleurs que dans la famille. Expérience et dynamisme s'allient pour le bien de tous. Les missions confiées dépendront des besoins suscités par l'organisation du travail au sein des services, mais il conviendra aussi de proposer des missions attractives pour les jeunes : médiation jeunesse, sensibilisation, animation pour les anciens de l'EHPAD, etc.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne, sans conditions de diplôme. Pour les mineurs, il faut une autorisation parentale. Une mission de Service Civique dure de 6 à 12 mois. L'indemnité versée conjointement par l'État et par la commune varie entre 542,46 € et 641 € par mois.

Les aides au logement sont conservées et les volontaires en Service Civique bénéficient d'une protection sociale intégrale.



Plus d'informations sur le site : www.service-civique.gouv.fr

LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS : GARDERIES NOUVELLE GÉNÉRATION



Comme annoncé dans le précédent bulletin municipal, les garderies périscolaires sont devenues des *Accueils Collectifs de Mineurs*. La formation du personnel et le plus grand nombre d'animatrices et d'animateurs pour s'occuper des enfants, ont permis la mise en place de projets d'activités encore plus importants et variés.

Ainsi, les enfants peuvent, par exemple, réaliser les peintures sur de grands panneaux en bois qui serviront à la décoration de la patinoire. De même, au printemps, des animations leur seront proposées autour du carnaval, du festival de poésie et de la foire médiévale. Celles-ci viennent s'ajouter aux traditionnelles mais non moins intéressantes activités, comme par exemple, la fête des pères et la fête des mères.

Il faut savoir que ce changement correspond à une évolution globale de la prise en charge des différents temps collectifs de l'enfant. En effet, dans le cadre du Contrat Éducatif Local, une réflexion est en cours avec l'ensemble des professionnels concernés par le sujet sur les rythmes et les besoins de l'enfant. À ce titre, une conférence, avec un chercheur en chronobiologie, devrait bientôt avoir lieu afin de poser les bases scientifiques du sujet et de pouvoir mettre en place des actions concrètes en fonction de ces données.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE



Le Printemps des Quartiers 2011

Afin de préparer au mieux le prochain Printemps des Quartiers, tous les citoyens de Saint-Maximin sont chaleureusement invités à une réunion publique qui aura lieu le mardi 14 décembre 2010 à 19 h 00 en salle du conseil (hôtel de ville).

Le Conseil des Jeunes, être acteur de sa ville



Tu as entre 13 et 17 ans, tu habites à Saint-Maximin et tu as envie de participer à l'avenir de ta ville ? La mairie met en place un Conseil de Jeunes où tu vas pouvoir t'exprimer, partager tes idées, réfléchir en groupe à des projets et t'initier à toutes les démarches de réalisation et de mise en place concrète des actions.

Le 25 mars 2011 : le Carnaval des enfants



En avril : le Printemps de la Poésie

Pour tout renseignement : Service Politique de la ville, Tél. : 04 .94.59.39.75
Courriel : politiquedelaville@st-maximin.fr

LE POINT SUR LA CARTE SCOLAIRE

En matière de sectorisation scolaire, la règle générale est claire pour les écoles maternelles et élémentaires : les enfants sont inscrits dans l'établissement le plus proche de leur domicile. Cette carte scolaire est déterminée par les conseils municipaux (art. L212-7 du Code de l'éducation) lorsque les communes comportent plusieurs écoles.

Elle émane donc d'un choix politique. Aujourd'hui, la carte scolaire, devenue obsolète, doit être revue et la municipalité a décidé de rénover la sectorisation.



En raison des évolutions démographiques, certaines zones sont devenues plus ou moins déséquilibrées. La carte actuelle donne encore des résultats, mais école par école, des distorsions apparaissent, mettant en question l'équité des répartitions. Les nouveaux lotissements construits récemment ont vu plutôt de nouvelles populations s'installer qu'un transfert du centre-



ville vers ces nouvelles zones d'habitation. Il incombait donc à la commune de repenser le dispositif.

Ce projet politique a deux axes forts : la qualité de vie en centre-ville et le développement durable. Il s'agit de limiter et de rationaliser les déplacements automobiles pour éviter la saturation des axes de circulation. Cette réorganisation s'appuie sur le contournement urbain, qui sera opérationnel en 2012. Les écoles ayant bénéficié d'un investissement récent de modernisation seront mises au centre de ce travail. La nouvelle sectorisation ne concernera que les enfants entrant en petite

deux écoles différentes ; tout se régularisera progressivement. La question de fratries sera gérée avec cohérence, dans le souci de faciliter la vie des parents.

Ce dossier est mené en concertation avec l'Éducation Nationale et les parents d'élèves seront tenus au courant de son évolution, afin que la rentrée 2011-2012 se passe sous le signe du progrès.

Pensez à signaler au service des Affaires Scolaires tout changement de situation de vos enfants (naissance de frères et sœurs, déménagement, apparition d'allergies alimentaires, problèmes de santé, etc.).



L'équipe des affaires scolaires



ATTENTION :

Depuis la rentrée de la Toussaint, le service des Affaires scolaires vous accueille l'après-midi jusqu'à 17 h 30, les Accueils Collectifs de Mineurs prenant le relais pour la gestion des dossiers des enfants restant à la garderie.

INSCRIPTION DES TOUT-PETITS

Dès à présent, le service des Affaires scolaires vous invite à venir inscrire vos enfants nés à partir de l'année 2008, et ce le plus tôt possible après la naissance.

Veillez vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé de l'enfant. Cette démarche citoyenne permet à la commune de gérer au mieux les inscriptions dans les écoles et, par conséquent, la qualité de l'accueil de vos enfants est préservée.

Affaires sociales

COLIS DE NOËL

Comme tous les ans à la veille des fêtes de fin d'année, les élus de la commune se font une joie de distribuer les traditionnels « colis de Noël ». Ces paniers garnis sont la reconnaissance des Saint-Maximinois à l'égard de leurs aînés.

C'est avec toujours autant de plaisir et de soin que Monsieur le Maire et son conseil municipal vous accueilleront pour cette distribution **le samedi 18 décembre 2010 en salle Nord** (hôtel de ville, rez-de-chaussée).

L'espérance de vie ne cesse d'augmenter, et d'année en année, le nombre d'ayant-droit s'accroît avec elle. Le Centre Communal d'Action Sociale consacre donc une part toujours plus importante de son budget à l'aide à la population. Les colis de Noël s'inscrivent dans cette politique sociale. Or, la solidarité n'a pas de prix, mais elle a un coût. C'est pourquoi le conseil d'administration du CCAS a décidé de repousser progressivement l'âge des bénéficiaires de ces colis. Ainsi, en 2010, ne seront acceptées que les nouvelles inscriptions de personnes âgées de 72 ans et plus. En 2011, cet âge sera repoussé à 73 ans, et ainsi de suite jusqu'à 75 ans en 2013. Pour bénéficier de la distribution ce Noël 2010, il faudra donc être né avant 1938.

Les listes de bénéficiaires sont faites directement par les services du CCAS, à partir des listes électorales. Un courrier vous sera adressé personnellement ; il comportera un numéro d'attribution qui correspond à la tranche d'heure de retrait de votre colis. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, confiez ce courrier à une tierce personne qui pourra retirer le colis pour vous.



Heures de distribution :

- de 9 h 00 à 11 h 00 : numéros 001 à 350
- de 11 h 00 à 13 h 00 : numéros 351 à 700
- de 13 h 00 à 15 h 00 : numéros 701 à 1 050
- de 15 h 00 à 17 h 00 : numéros 1 051 à 1 400

Tous les colis non retirés le 20 décembre seront distribués aux familles en difficulté de la commune.

LES ANCIENS 'AU TORD BOYAUX'

Vendredi 29 Octobre 2010 après-midi M. Couture, président du club l'Âge d'Or de Saint-Maximin a reçu ses membres ainsi que les résidents de l'Espériere et de l'EHPAD aux Trois Tilleuls à l'occasion de la comédie musicale «Au Tord Boyaux» représentée par la troupe Georges Léon dans une ambiance de gaieté et de bonne humeur.



LES ANCIENS COMBATTANTS HONORÉS



Ce n'est pas sans une certaine émotion que M. Alain Pénal, maire de Saint-Maximin, entouré de M. Roland Gauthier, président du comité de coordination, de M. Horace Lanfranchi, président du conseil général du Var entouré des élus locaux et d'un large public, a remis le 12 Novembre 2010 aux anciens combattants de la seconde guerre mondiale des diplômes d'honneur.

M. Hubert Falco, secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens combattants avait affirmé l'importance de cette année 2010, aussi bien sur le plan mémoriel que pour l'appel du 18 Juin fait par le général de Gaulle et de la naissance d'une France libre qui se dirigeait vers la résistance.

Aujourd'hui, ils sont encore plus de 200 000 combattants, détenteurs d'un engagement exemplaire pour notre pays.

L'eau : une richesse qui ne coule pas de source...

L'eau est un bien précieux, une richesse inestimable dont les générations futures auront besoin tout autant que nous. La préservation d'une eau de qualité en quantité suffisante pour aujourd'hui et pour l'avenir relève de la responsabilité de tous. Le Grenelle de l'environnement a démontré la nécessité de redéfinir des priorités d'usage de l'eau et d'associer le grand public à la démarche. Si l'enjeu est national, planétaire même, quotidiennement chacun de nous peut, et doit, apporter sa contribution et adapter ses comportements. Car la gestion des ressources en eau est l'affaire de tous.

Garante de cette richesse et consciente de sa vulnérabilité, la commune engage chaque année des travaux de fiabilisation, d'amélioration et de sécurisation du réseau d'adduction d'eau potable. Cependant, l'efficacité de cet effort repose sur la prise de conscience citoyenne du plus grand nombre.



Amélioration et développement du réseau

Avant 2003, l'approvisionnement en eau de la commune était fourni exclusivement par deux forages de 50 mètres de profondeur sur la source de Sceaux. À partir de ce point d'eau, le réseau de distribution dessert l'ensemble de la commune par une boucle centrée sur quatre réservoirs. **La commune travaille activement à la sécurité de la distribution d'eau potable.**

Elle recherche de **nouvelles ressources** afin de pallier le déséquilibre consécutif à une alimentation unique située à l'extrémité Nord du territoire communal. (2003 : mise en service du forage du Deffends (50 m³ par heure) 2008 : mise en service d'une usine de potabilisation de l'eau du Canal de Provence, près du réservoir du Deffends (50 m³ par heure)).

Elle **améliore le fonctionnement** du réseau comme pour la mise en place d'une alimentation des quartiers Sud-est indifféremment à partir du réservoir de l'Auvière et du réservoir du Deffends, ce qui supprime les manques d'eau dans les quartiers les plus hauts de ce secteur.

Contactez le service au
Tél. 04 94 86 50 13

Elle **améliore la distribution** avec en 2010 l'achèvement de la sécurisation du réseau par la création de maillage, le renouvellement de stations de pompage et de protections anti-bélier, etc.



Halte aux fuites ! Recherche de fuites

La commune a engagé un vrai travail de traque des fuites sur le réseau avant compteur. Elle se décline par le renouvellement de la campagne de recherche de fuites en 2010, une campagne d'information des usagers sur les économies d'eau, la réduction des dépenses d'eau communales (- 250 m³/jour grâce aux **détections de fuites**), la mise en place d'un système de diagnostic permanent destiné à faciliter la détection des fuites. Des actions qui apportent des améliorations conséquentes et dont les résultats seront encore plus visibles à moyen terme.



Jean-Paul Giordanengo



Un service public assuré par la commune

La collectivité, responsable de la gestion et du fonctionnement du réseau avant compteur, mène une politique d'efforts constants.



Toute l'équipe *Ansliné dans le ♥ de pari - T Saint-Maximin* est heureuse de vous informer que le Téléthon aura lieu les 03 et 04 décembre 2010.

Vendredi 03 décembre 2010

Le matin : cross avec les enfants des différentes écoles de Saint-Maximin, départ du rond-point Mont-Fleury, arrivée place de l'Hôtel de Ville, ils seront encadrés par leurs enseignants ainsi que par les membres du C.C.F.F. Un petit goûter sera remis à chaque enfant.

Vers 20 h 00, un repas, sur réservation, sera servi à la salle des fêtes. Les inscriptions se feront à l'Office du tourisme (20 € adulte - 12 € enfant moins de 12 ans).

Samedi 04 décembre 2010

Place malherbe et parking Cap Ste Baume, vous trouverez différents stands tenus par les associations jusqu'à 15 heures. Grand concert de la plus grande chorale de France, place Malherbe, vers 11 heures.

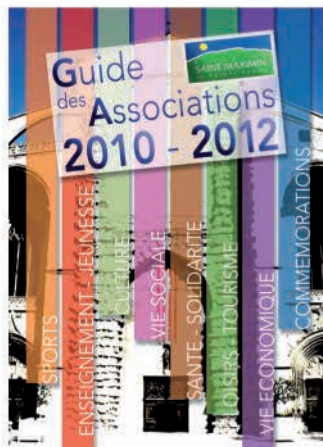
Vous pourrez préparer des gâteaux, quiches, pizzas, etc., que nous vendrons au profit du Téléthon.

Un spectacle avec les associations de la ville aura lieu le samedi 04 décembre 2010 à 15 h 30 à la salle des fêtes (sous réserve des possibilités de chacune).

Vous aurez la possibilité d'acheter des billets de tombola. Le billet sera vendu 2 € et tous les bénéfices seront reversés au profit du Téléthon. Le tirage au sort s'effectuera à la fin du spectacle du samedi 04 décembre 2010.

Toute l'équipe remercie par avance les associations participantes, les donateurs ainsi que tous les Saint-Maximinois. Votre générosité sera notre force, la recherche compte sur nous tous.

Présidente : Joèle Saccoccio
392 ch. du petit Rayol
83470 St-Maximin - 06 60 10 64 90
anslinedscoeurparit@hotmail.fr



Disponible au téléchargement sur : st-maximin.fr

Nouveaux cours de danse à St Maximin !

MIS EN SCENE

L'association vient de naître. Son professeur de danse, Marina Torres, est diplômée d'Etat. Marina décrit ainsi son art :

« Ma danse se nourrit des techniques jazz, contemporaine et néo-classique pour créer un style explosif par-delà toutes disciplines. Fluidité, puissance et respiration sont les maîtres-mots de mes créations. Je m'inspire de chorégraphes tels que Jiri Kilián, Philippe Decoufflé et Akram Khan. Danseuse professionnelle depuis plus de sept ans, l'expérience de la scène a nourri mon style et lui donne une dimension plus profonde. »

Elle dispense des cours de danse contemporaine, de street-jazz et d'afro-contemporain pour les enfants, les ados et les adultes les lundis et jeudis de 17 h 00 à 21 h 30.

Des cours enfants seront rajoutés le mercredi matin selon la demande.

Les cours ont débuté le lundi 13 septembre 2010 dans la salle TGF (Zone Industrielle RN7)

Il est toujours temps de s'inscrire ! Un cours d'essai vous est offert ainsi qu'une réduction pour l'inscription de membres d'une même famille.

Pour tous renseignements, veuillez contacter Marina au 06 37 35 07 10, ou consulter le site internet de l'association <http://misenscene.wifeo.com>



Retrouvez les associations sur : st-maximin.fr



St Max Gym Saison 2010-2011

Association loi 1901, affiliation F.E.E.P.M.M., agrément jeunesse et sports 83 S 800 - affiliation ANCV
Maison de la Jeunesse et des Associations, Bd Rey.

Les cours ont repris depuis le 13 septembre, pour enfants, ados et adultes, du lundi au samedi. Venez nous rejoindre pour partager un moment de détente et de loisir de qualité avec des animateurs confirmés.

Gymnastique : fitness, cardio-pump, step chorégraphié, stretching postural, méthode Pilates avec Flexoring, aéro-dance (zumba), fit dance, step-muscu.

Danse : modern'jazz, hip-hop, stages de danse africaine et orientale.

Danse de salon : rock, salsa, tango, country, etc.

Cours ludiques, échauffement, cardio avec steps et LIA.

Renforcement musculaire avec poids, haltères, pumps, elastibands, etc....

Gala de fin d'année : Modern'jazz, Hip-Hop et gym chorégraphiée

Cours d'essai gratuit.

Tarifs attractifs, forfaits.

Renseignements : 06 98 51 80 04 et 06 89 80 80 76

Tous les détails sur notre site internet : stmaxgym.fr

À St Max Gym « on danse » !!!

Le saviez-vous ?

Depuis six ans, à St Max gym vous pouvez apprendre à danser, seul ou en couple. Que vous soyez débutant ou confirmé Gaëlle Bernard, vice championne d'Europe, finaliste des championnats du Monde professionnel vous accueillera.

Cette dernière a répondu à quelques questions :

Comment vous est venue cette passion pour la danse ?

Mes parents ont poussé les portes d'une école de danse j'avais 6 ans. J'ai débuté par la danse classique, puis j'ai continué avec le Modern' jazz. Dans cette école de danse il y avait de la Danse de Salon et de la Danse sportive. J'ai été attirée immédiatement par cette dernière et j'ai commencé mes premières compétitions.

Vous avez pratiqué longtemps ?

J'ai pratiqué pendant 24 ans.

En plus d'une longue carrière, vous avez eu de grands résultats.

J'ai eu la chance d'être plusieurs fois championne de France, jusqu'au bonheur de finir vice championne d'Europe professionnelle et finaliste des Championnats du Monde.

Après une carrière aussi riche, qu'est-ce qui vous a conduit à enseigner ?

L'envie de transmettre s'est tout de suite imposée. Je voulais aider les compétiteurs mais je voulais également accompagner les personnes débutantes qui souhaitaient uniquement apprendre à danser pour leur plaisir et ainsi profiter des soirées dansantes.

J'ai vu et je vois encore beaucoup de personnes s'improviser professeur de danse, sans sérieuses qualifications. Mon idée était alors de mettre mes connaissances (j'ai été formée à l'Académie des Maîtres de Danse de France) et mon expérience au service des débutants.

À St Max Gym que proposez-vous ?

Dans un climat convivial je propose des cours de danse par couple (Cha Cha Cha, Tango, Rock, Valse...). Ces cours s'adressent aux débutants et aux plus confirmés. Le lundi à 19h30 nous accueillons les débutants et à 20h30

suit le cours de deuxième année. Le mercredi, c'est au tour des cours de troisième et quatrième année.

Que faut-il faire pour s'inscrire ?

Le mieux est de venir essayer le lundi, salle Elysium, à la Maison de la Jeunesse et des associations (M.J.A.). En attendant si vous le souhaitez vous pouvez contacter la présidente de St Max Gym, Bernadette SCOCCI au 06 98 51 80 04.

Faut-il des chaussures spéciales ?

Pas du tout, il vous faut simplement un sourire et l'envie d'apprendre. Alors si vous avez cette envie, prenez votre plus beau sourire et entrez dans la danse !

Les Ateliers Culturels à Saint-Maximin organisent leur 6^{ème} concours de crèche

Les inscriptions seront prises à l'Office du Tourisme, du Lundi 29 Novembre au Samedi 18 Décembre 2010.

Le droit de participation est de 2 €. Lors de l'inscription il sera fourni à chaque candidat un règlement complet et un livret d'information.

Les crèches devront être implantées sur le territoire de Saint-Maximin, respecter le thème de la Nativité et être réalisées dans une pièce principale de la maison du concurrent.

La visite du jury sera indiquée sur le règlement.

Site internet : www.acstmax.fr



Le comité de jumelage Saint-Maximin/San Vincenzo a le plaisir de vous convier au loto qu'il organise le dimanche 12 décembre 2010, salle des fêtes, à 15 h.



NOUVEAU !

Stages de peinture huile/acrylique avec **Nathalie Demazeau**, le 3^{ème} samedi du mois de 9 h à 13 h (Salle Janus à la M.J.A.).

Pour tous renseignements et inscription : 06 11 45 29 88 thaliedemazeau@orange.fr

Stages aquarelle, recherche et création

Avec **Laurence Gallard**
Vendredi 3 décembre 2010

de 12 h 00 à 17 h 30

Vendredi 4 février 2011

de 12 h 00 à 17 h 30

Vendredi 1er avril

de 12 h 00 à 17 h 30

(Salle Thalys à l'espace de la gare).

Pour tous renseignements et inscription :

06 70 90 16 00

laurence.gallard@wanadoo.fr

<http://artemporel.infos.st>

Lotos - Salle des fêtes

Décembre 2010 :

Dimanche 5 / PERSAV

Vendredi 10 /

École élémentaire Paul Barles

Dimanche 12 /

Comité de jumelage

Dimanche 19 /

Maison Amitié Solidarité

Janvier 2011 :

Dimanche 9 :

Radio Sainte Baume

Dimanche 16 : National bouliste

Dimanche 23 : Loto Ollières

Février 2011 :

Samedi 12 :

École élémentaire Victor Hugo

Dimanche 13 : Karaté Tode



De nouveaux artistes à L'Archipel des Arts

Isabelle Pellet

Peinture contemporaine et Arts plastiques pour les adultes et les enfants.

Cours :

le mardi de 9 h à 11 h 30 (adultes)

le mercredi de 13 h 30 à 15 h et 15 h à 17 h (enfants et ados).

Jean Luc Myskowski

Peinture à l'Huile et à l'Acrylique.

Cours le mardi de 14 h à 16 h 30 et 16 h 30 à 19 h.

Lilian Angelin

Peinture à l'Huile, Aquarelle, Dessin et Décor sur faïence pour les adultes et les ados.

Cours :

le lundi de 9 h à 11 h 30 (adultes)

le mercredi de 17 h 30 à 20 h (adultes et ados).

Edith Cercelet

Sculpture et modelage.

Stage de 4 séances les lundis de 14 h à 17 h.

Et prochainement **Elisabeth Cornet** pour ses cours de poterie et de Raku (poterie japonaise).

Nos cours sont accessibles à tous, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

L'Archipel des Arts organise aussi des expositions et des visites.

N'hésitez pas à nous contacter :

06 89 94 42 09 ou 06 84 10 75 86

Diner dansant de la Saint Valentin

Organisé par le Comité des Fêtes, Samedi 19 février 2011.

Salle des fêtes à partir de 20 heures.

Renseignements et réservations :

Office Municipal du Tourisme
04 94 59 84 59



RSM XV
Saison 2010-2011

Entraînements :

Moins de 7 ans : mercredi 14 h – 15 h

Moins de 9 ans : mercredi 14 h – 15 h 30

Moins de 11 ans : mercredi 15 h – 17 h et samedi 9 h 30 – 11 h 30

Moins de 13 ans : mercredi 16 h – 18 h et samedi 9 h 30 – 11 h 30

Moins de 15 ans : mercredi 17 h 30 – 19 h 30 et vendredi 17 h 30 – 19 h 30

Moins de 17 ans : mercredi 18 h 30 – 20 h 30 et vendredi 18 h 30 – 20 h 30 et samedi 14 h – 16 h

Moins de 19 ans : mercredi 18 h 30 – 20 h 30 et vendredi 18 h 30 – 20 h 30 et samedi 14 h – 16 h

Section Loisirs Adultes : lundi 19 h 00 / Section Féminines : À définir



Pôle Jeunes

Responsable : Fabrice Gilbert

Le Pôle Jeunes du RSM XV représente la deuxième étape de l'apprentissage du joueur de rugby, c'est la transition entre l'école de rugby et le rugby adulte. Son rôle primordial reste donc la formation, à travers deux axes principaux : la découverte du rugby à 15 et la préparation des joueurs aux futures compétitions en s'appuyant sur les valeurs fondamentales de notre sport que sont l'esprit de groupe et la solidarité.

Nos objectifs pour la saison resteront simples : nos minimes devront continuer leur progression au sein du département en s'étalonnant par rapport à leurs homologues du même âge, pour nos juniors il sera constitué d'une équipe de jeu à 7 intégrée dans un tournoi PACA. Mais sans aucun

doute, cette saison restera gravée dans les annales du RSM XV grâce à nos cadets, inscrits en championnat Teulière B, qui deviendront la première équipe de notre jeune club à participer à un championnat officiel de la Fédération Française de Rugby.

Afin atteindre ses objectifs, le Pôle Jeunes est actuellement à la recherche de nouveaux éducateurs.



École de Rugby

Responsable : André Lombard

L'École de Rugby, encadrée par son responsable et douze éducateurs, poursuit son développement avec pour objectif principal cette saison d'obtenir la labellisation « École de Rugby » décernée par la Fédération. L'obtention de cette certification serait une reconnaissance des compétences du club et de la qualité de l'enseignement.

L'EdR a décidé également de mettre en œuvre des moyens importants pour former trois nouveaux éducateurs.

Section Loisirs Adultes

Ce groupe d'une quarantaine d'adultes de 18 à 70 ans se réunit une fois par semaine pour le plaisir de partager la passion du Rugby.

Section Loisirs Féminines

Le succès général du club génère un élan de dynamisme important au sein de la communauté qui entoure le club. À ce propos, quelques jeunes femmes ont décidé de créer une section « Féminines » fondée sur le même état d'esprit que la section hommes. Renseignez-vous auprès du Club.

Contact RSM XV :
06 83 44 18 68

Ce travail conséquent est rendu possible grâce au dévouement et à la conscience professionnelle des agents du service municipal Eau et Assainissement.

Côté technique, l'équipe de Jean-Paul Giordanengo traque les fuites et s'assure du bon état de fonctionnement de l'ensemble du réseau.



Côté administratif, Alain Verlaque gère les abonnements et renseigne les usagers. Au total, la commune fournit un service public efficace. Quels que soient les problèmes rencontrés sur le réseau (rupture de canalisation, panne de pompe de forage), aucun quartier de la ville ne manque d'eau.

LE CITOYEN/CONSOmmATEUR : UN RÔLE À RESPONSABILITÉS !

L'abonnement au service de l'eau

L'abonné est responsable de l'équipement après compteur. En cas de fuite après compteur, c'est l'abonné qui paie l'eau.

Consciente de cette difficulté de gestion quotidienne des installations privées, la commune peut accorder des dégrèvements. Le dégrèvement est sollicité par courrier auprès de la mairie. Il est soumis à l'approbation du conseil municipal. S'il est accordé, la facture d'eau du semestre est étalonnée sur celle du même semestre des 3 années antérieures. **Un dégrèvement n'est accordé qu'une seule fois.** Il appartient à l'usager d'apporter la preuve de la fuite. L'abonné devra prendre contact avec la direction des Services Techniques. Un agent du service Eau et assainissement viendra alors constater la nature de la fuite. Une attestation remise à l'abonné sera à joindre à la demande.

En cas de fuite invisible, non détectée, l'abonné pourra faire intervenir un professionnel qui apportera la preuve de la fuite.

210 kms de réseau

Consommation :

5 500 m³/jour en hiver

8 000 m³/jour l'été

Économies d'eau ? Des gestes simples

À la maison aussi, au quotidien, chacun peut faire des gestes simples pour contribuer à économiser la ressource en eau.

Nous consommons chaque jour environ 140 litres d'eau par personne.

Il existe de réelles marges de manoeuvre pour réduire ce chiffre. Les petites fuites sont à surveiller. Des appareils électroménagers récents permettent de diminuer les dépenses d'eau. Avec de tels progrès, un lave-vaisselle devient vite l'allié de vos économies d'eau, car il est bien moins gourmand qu'une vaisselle à la main répétée trois ou quatre fois par jour. La récupération des eaux de pluie peut contribuer à de vraies économies, en les utilisant pour le jardinage, le lavage des voitures, etc.



Prendre un bain consomme environ 150 litres d'eau tandis qu'une douche ne consomme que 15 litres par minute ; c'est d'autant plus économique que vous ne laisserez pas l'eau couler pour rien. De même, fermez le robinet pendant que vous vous brossez les dents ou que vous vous lavez les mains. Les mitigeurs thermostatiques, en permettant de trouver plus vite la température idéale, se révèlent très utiles. Les systèmes récents de chasse d'eau à deux touches ont également fait leurs preuves. Préserver l'eau, c'est aussi préserver sa qualité, par exemple, en évitant de jeter dans l'évier des produits polluants, en privilégiant des produits de beauté et d'entretien écologiques. Au moment des départs en vacances, coupez l'eau afin d'éviter tout risque de fuite.

Des comportements simples permettent de veiller au bon fonctionnement de votre réseaux privé.



DES ÉQUIPEMENTS NOUVEAUX POUR TOUS LES SAINT-MAXIMINOIS



Le Parc des Sports

Jusqu'au début des années 2000, l'offre en équipements sportifs au stade municipal se résumait à deux terrains : un en herbe et un en terre non sécurisé. Le seul club utilisateur était l'Olympique Saint-Maximinois (OSM) de football qui comptait dans ses rangs près de 300 membres. L'augmentation constante des habitants et la création de nouveaux clubs dans notre commune ont amené à réfléchir au devenir des stades municipaux.

Le choix de programmer des investissements dans la création de terrains synthétiques avait pour objectif de permettre au plus grand nombre de nos administrés, et majoritairement aux plus jeunes, d'avoir accès toute l'année à des équipements de qualité, performants et sûrs.

Ce sont au total quatre terrains qui ont vu le jour au Parc des Sports de Saint-Maximin. Aujourd'hui, la commune peut être fière de compter en un même lieu trois terrains éclairés de grand jeu : 2 synthétiques (rugby et football) et 1 stabilisé (football). Un petit terrain de proximité en gazon synthétique est ouvert à tous. Ces terrains supplémentaires et le choix de la surface de jeu en gazon synthétique permettent d'absorber les besoins.

“
400 joueurs de foot de l'OSM
250 joueurs du Rugby
Saint-Maximinois XV
100 heures pour les scolaires
60 heures pour
les entraînements nocturnes
30 heures pour
les compétitions du week-end
”

Plus de confort pour les joueurs

Les techniques de fabrication de ces gazons synthétiques ont considérablement évolué ces dernières années. Tout le monde s'accorde à dire que le jeu sur terrain artificiel est identique à celui sur



terrain naturel. Aujourd'hui, les clubs professionnels, tels que l'Olympique de Marseille, s'entraînent et jouent en compétition comme Nancy sur ce type de terrain. Et ils sont utilisables toute l'année, quel que soit le temps. Fini les terrains lourds et boueux dont on interdit l'accès en hiver !

Un investissement d'avenir

Un terrain synthétique représente un investissement important, mais pertinent au regard de l'entretien et de l'utilisation à long terme.

C'est d'ailleurs une des conditions d'obtention de l'aide départementale. La commune s'engage à rendre le terrain accessible non seulement aux clubs locaux de football et de rugby mais également aux autres associations sportives communales, aux scolaires, aux activités périscolaires, etc.



“
À qualité égale,
coûts d'entretien 5 à 7 fois
moindres,
Utilisation 15 heures par jour
(10 fois plus qu'en naturel).
”

La question de l'environnement

Le dernier argument, et non des moindres, en faveur des terrains synthétiques est leur faible impact sur l'environnement. Bien sûr, on peut s'interroger sur le recyclage de la moquette synthétique au terme de sa **durée de vie** (estimée à **15 ans** si l'entretien est fait régulièrement). Mais les avantages de fonctionnement sont sans commune mesure avec les inconvénients.

Un terrain synthétique ne nécessite pas un véritable arrosage, soit **une économie de 3 000 à 5 000 m³ d'eau par an**. Il ne nécessite pas l'utilisation de produits phytosanitaires, donc entraîne moins de pollution des cours d'eau. Il n'a pas besoin d'être tondu, d'où des économies d'énergie et moins de nuisances sonores et de pollution. Il offre un débouché à la filière de valorisation des pneumatiques usagés, etc.

Les arguments peuvent être ainsi multipliés : les terrains sont moins salissants, donc moins de lessive, plusieurs sports peuvent se pratiquer sur un même terrain, d'où des économies d'espace, etc. La stratégie de développement des équipements sportifs en terrain synthétique est donc tout à fait pertinente au regard des critères de développement durable et des contraintes budgétaires de la commune.

Les travaux nécessaires et obligatoires



Éclairage du terrain stabilisé

Pour répondre aux besoins croissants d'entraînement de nos sportifs en soirée, le raccourcissement de l'ensoleillement et l'arrivée de l'hiver posant problème, il devenait urgent d'éclairer le stade stabilisé.

C'est chose faite aujourd'hui puisque la municipalité peut mettre à la disposition des footballeurs et des rugbymen trois terrains éclairés. Là encore, le choix des matériels a été fait dans un souci d'efficacité et d'environnement. Un investissement de 56 000 €.

Les vestiaires

Le stade municipal est aujourd'hui équipé de deux vestiaires supplémentaires. Jusqu'à présent, l'OSM et le

RSM XV tentaient de cohabiter dans le bâtiment qui abrite quatre vestiaires en dur.

Les règlements fédéraux et l'accroissement du nombre de licenciés, l'augmentation des entraînements journaliers ainsi que les rencontres officielles le week-end ont conduit à réutiliser des « Algecos » pour les transformer rapidement en vestiaires. Fonctionnels, ils font aujourd'hui le bonheur des rugbymen.



Le troisième meilleur du monde !



G. Flayols et P. Barthélemy, directeur du service Sports et Vie Associative

Grégory Flayols, jeune Saint-Maximinois, a participé avec succès aux **championnats du monde de Biathlon** (*course, natation, course*) à Dubaï du 29 au 31 octobre 2010. Son talent et son travail lui ont permis d'être choisi par la fédération pour faire partie de la délégation française. Il revient avec une médaille de bronze en minime. Nul doute que celle-ci soit la première d'une longue série de récompenses. La commune a soutenu financièrement la participation à ce moment sans doute clé de la vie sportive de ce jeune citoyen.

Ville pratique

LA POSTE MISE SUR L'AVENIR AVEC SAINT MAXIMIN

À l'image de la ville qui se modernise, le bureau de poste de Saint-Maximin évolue pour devenir l'un des sites varois les plus en avance en termes de qualité de services. Cette restructuration a voulu prendre en compte le fait que notre ville devient un pôle majeur de développement économique et démographique en tête de pont du département. Directement inspiré des implantations des grandes métropoles, où les flux et les demandes sont importants, ce concept met l'accueil personnalisé du client au cœur des priorités.

« Au lieu de laisser le client attendre sans information ni conseil, source de bien des tensions dans les relations, aujourd'hui nous allons au-devant de lui. Il se sent pris en charge et notre travail est valorisé par ce contact. Au final, c'est un confort et un gain pour le service rendu »



Dans un cadre rénové, chaleureux et lumineux, le bureau vous propose deux guichets prioritairement dédiés « Banque Postale » pour vos opérations courantes. Cela en attendant l'ouverture très prochaine d'un espace attendant, spécifiquement dévolu à l'accueil, au conseil et aux services financiers. Les horaires s'adaptent également à cette évolution. Des plages supplémentaires seront proposées en période de fêtes.

UN ACCUEIL «PRO»



Un service d'accueil est spécialement destiné aux professionnels pour faciliter leurs opérations. Ils disposent également de guichets « confidentiels » pour effectuer leurs dépôts d'argent. L'objectif est de faciliter les démarches de ces clients pour qui le temps, c'est de l'argent !

Le choix des dirigeants du groupe répond à la volonté municipale de rendre la ville et le cœur de ville plus accessibles, plus aisés pour les piétons et de favoriser ainsi l'activité économique. Grâce à ces partis pris, les Saint-Maximinois peuvent disposer, dans ce bureau, de services uniques.

LE LUNDI
DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H 30
À 16 H 30
DU MARDI AU VENDREDI
DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H 30
À 17 H 30
LE SAMEDI DE 8 H 30 À 13 H 30



DES SERVICES «AUTOMATES»

Avec les conseils des agents, vous pourrez effectuer vous-même et rapidement des opérations simples grâce aux « automates » disponibles. Le libre-service des produits postaux courants (enveloppes, prêt-à-poster, cartes, etc.), l'affranchissement de vos envois, ou encore les photocopies, le fax, vous procurer de la monnaie ou le dépôt de chèques sur votre compte postal.

Mais la grande nouveauté est la présence d'un distributeur automatique de billets en mesure de vous délivrer, lors d'un retrait, des petites coupures (5 €). Un avantage pratique pour bien des situations de la vie courante. Il vous aidera aussi pour le suivi de vos comptes.

Autre « plus », en cas d'absence lorsque votre facteur n'aura pas pu vous laisser vos plis ou colis, vous pourrez plus facilement les récupérer.

La nouvelle image des commerçants



FISAC : BILAN DE LA PHASE 1

L'engagement de la municipalité auprès des acteurs économiques du territoire pour dynamiser l'activité s'est traduit par la mise en œuvre du FISAC. Grâce aux effets conjugués de l'animatrice de la mairie et des responsables de l'association des commerçants, des actions ont vu le jour. Première mission, rafraîchir et moderniser l'image des pro-

fessionnels. Pari réussi avec ce nouveau logo qui symbolise l'activité économique du cœur de ville et celle des différentes zones commerciales périphériques. Chaque couleur représentant les entrepreneurs commerciaux présents sur le territoire : commerçants, artisans et services.

La nouvelle image de l'association sera déclinée sur tous les supports de communication (objets, guides, courriers, affiches, banderoles, etc.). Elle sera également visible sur la vitrine des commerçants et artisans adhérents à l'association, pour être facilement identifiables par les consommateurs.

Une *newsletter* interne informe tous les adhérents de l'Association des Commerçants et Artisans de Saint-Maximin tous les deux ou trois mois, cela depuis le mois de janvier. Un vecteur d'information moderne et rapide pour les chefs d'entreprises.

L'ACSM prévoit de développer plus

d'actions de communication dans la phase 2 du FISAC, grâce notamment à l'édition d'un guide des entreprises de la ville, à la réalisation d'une étude sur la signalétique avec pour objectif de mieux faire connaître aux consommateurs la diversité et la qualité de l'offre commerciale, artisanale et de services présente à Saint-Maximin.

La mise en place du programme de la phase 2 est en cours et sera présenté prochainement.

UNE NAVETTE POUR VOS ACHATS

La Navette des commerçants sera mise en circulation dès le mois de décembre 2010 et desservira le centre-ville, Cap-Sainte-Baume et la Laouve. Ce service gratuit permettra aux clients qui se rendent dans les zones commerciales de venir dans le centre-ville pour y faire leurs achats, tout en restant stationnés dans ces zones.



Un défilé "fashion"

Le 16 octobre dernier, les dernières tendances de la mode se sont affichées sur la scène saint-maximinoise avec les défilés organisés par des commerces adhérents qui ont présenté leur collection d'hiver.

De quoi ravir le jeune public venu en nombre pour découvrir, en avant-première, les créations qui feront chavirer les cœurs.



Aux saveurs du marché provençal

Tous les dimanches de mai à septembre, plus de 30 exposants sont venus compléter l'offre du traditionnel Marché Paysan sur la place Malherbe. Les artisans et producteurs ont été privilégiés pour proposer des produits diversifiés et de qualité. Ce marché a été bien accueilli par les commerçants ouverts le dimanche matin en centre-ville ; ils ont d'ailleurs souhaité sa pérennisation. De plus, la grande majorité des exposants inscrits cette année souhaitent être présents sur Marché Provençal en 2011. Cette action est donc un succès et sera reconduite l'été prochain, en partenariat avec la mairie.



La tribune de l'opposition conduite par Alain Decanis.

Il y a longtemps que le centre-ville manque cruellement de places de parking et contrairement aux affirmations que l'on peut lire régulièrement dans cette lettre, d'année en année, la situation ne va pas en s'arrangeant !

Dans les années 90, l'expropriation d'un grand champ de vignes par la Municipalité Ginot, avait permis de créer le parking des cerisiers offrant 350 places, auxquelles venaient s'ajouter une quarantaine de places supplémentaires situées sur le parvis de la PAIO ainsi que sur l'aire de stationnement bordant le Crédit Agricole.

Depuis, la construction du pôle culturel s'est accompagnée de la disparition des deux parkings côté place Malherbe, et le long du Crédit Agricole. De plus 80 places du parking des Cerisiers ont été cédées au conseil général pour satisfaire aux besoins des salariés et usagers du pôle culturel. On peut donc estimer que globalement l'opération se solde par un déficit net de 120 places.

Le parking du cimetière offrait environ 350 places.

Il a été agrandi par l'acquisition d'une parcelle de 800 m² il y a environ un an permettant de dégager une centaine de places supplémentaires, soit 450 au total (chiffres donnés par la Mairie dans la lettre d'information du mois d'octobre 2008). Cependant, une fois les récents travaux d'aménagement terminés, on peut mesurer l'étendue des dégâts. En effet, dans la lettre de septembre 2010, la Municipalité annonce triomphalement un nombre de 200 places disponibles sur cette aire qui en comptait 450 deux ans auparavant. Soit 250 de moins d'après les chiffres officiels !

Jusqu'à cet été on pouvait se garer sur la place de l'Hôtel de Ville et le long de la Basilique. Ces artères ont été rendues (partiellement) aux piétons et c'est très bien. Mais combien de places a-t-on de nouveau supprimées ? Nous sommes tout à fait favorables à un aménagement piétonnier de tout le centre ancien, mais cela doit s'accompagner d'une vision globale du développement de la cité incluant la création de parkings de proximité.

Aujourd'hui en surface il n'y a plus de terrains disponibles. C'est la raison pour laquelle nous militons inlassablement depuis plus de trois ans pour la création d'un parking souterrain de plusieurs niveaux sous l'actuel parking des cerisiers. Parce que la construction d'un tel ouvrage coûte très cher, nous préconisons l'aménagement en surface d'une galerie commerciale entourant une vaste place, surmontée de bureaux et d'appartements. Les bénéficiaires tirés de la promotion immobilière de l'ensemble pourraient permettre de couvrir une large part du coût des travaux, comme cela s'est fait récemment à la Valette. De plus, l'attraction de cette galerie commerciale bénéficierait à tous les commerces du centre.

Le manque de places de stationnement en centre-ville est de plus en plus difficile à supporter pour nos concitoyens.

Va-t-on, comme pour la déviation, attendre que la commune soit totalement paralysée pour se décider à agir ?

Vous pouvez trouver toutes les informations sur la vie de la commune sur le site <http://saintmaximin2008.fr>

État civil

Ils nous ont quittés

Nicole RICHARD épouse OLIVIER
le 11/07/2010
Marcel ANDRÉ le 12/07/2010
Jocelyne CARRERAS
épouse DELCROIX le 09/07/2010
Maurice RAMIN le 10/07/2010
Charlotte CORTEZ
veuve PERCIE du SERT le 14/07/2010
Daniel PIGNIER le 20/07/2010
Fernand ROQUES le 20/07/2010
Marcelle CONSTANS veuve GIRAUD
le 22/07/2010
Mathieu BLANC le 29/07/2010
Denise ROYERE épouse BREMOND
le 30/07/2010
Essaïd SELALOU le 30/07/2010
Elsa ALRIVIE le 31/07/2010
Aimée MOUTON veuve DAMON
le 04/08/2010
Jean-Marie MARINO le 08/08/2010
Simone COJANA veuve PARISI
le 16/08/2010

Giuseppe IARIA le 15/08/2010
Marcelle BECH épouse DRAGONE le
27/08/2010
Julien MALLÉA le 26/08/2010
Robert HUGUES le 06/09/2010
Irène BELLON veuve DELCROS
le 10/09/2010
François BIANCO le 07/09/2010
Abdelkader HARIZI le 15/09/2010
René MOUTON le 18/09/2010
Jean-Louis NARBONNE le 22/09/2010
Louise IZQUIERDO Veuve ROLLAND
le 30/09/2010
Jacky ANGELONI le 15/04/2010
Juliette ANGELIN-DUCLOS veuve
ZÉPU le 28/09/2010
Henri TROTOBAS le 29/09/2010
Raymonde GIORDANO veuve MARIA-
NELLI le 1/10/2010
Jean FLORENS le 13/10/2010

Ils sont venus au monde

Marine MALANDIN le 11/07/2010
Aline CAPARROS le 16/07/2010
Louna GIRAULT le 17/07/2010
Antonio CORTES le 16/07/2010
Alycia MATTE le 19/07/2010
Milo POITEVIN - - LOMBARDO
le 20/07/2010
Natan DELEVALLEZ le 28/07/2010
Maélie HOUSSAYE le 27/07/2010
Amal AHMYDOUCH le 22/07/2010
Mathis CODRON le 23/07/2010
Manu BLANCHON le 20/07/2010
Julien PALMARO le 29/08/2010
Julien RENAULT le 31/08/2010
Quentin RENAULT le 31/08/2010
Jade VENTRE le 24/08/2010
Lyna TURPIN le 24/08/2010
Eliot BAYLE le 20/08/2010
Syméon EGOROFF le 19/08/2010
Galiane DEBOEUF le 18/08/2010
Jade CODRON le 17/08/2010
Shana AHSAM le 11/08/2010

État civil (suite)

Ezio PLANCHET le 11/08/2010
Ylan CHASTANG le 09/08/2010
Louna TONINI le 07/08/2010
Célia TURPIN le 05/08/2010
Loukiana VAUDEMONT - - VAZQUEZ
le 06/08/2010
Lohane BASQUE le 03/08/2010
Roxanne BERNARD le 15/09/2010
Camille JAVELAS le 21/09/2010
Noé DAVIÈRE le 14/09/2010
Margaux ROUX le 16/09/2010
Chloé AGNELLI le 14/09/2010
Mohammed MEGUENNI- TANI
13/09/2010
Kéane PETIT le 12/09/2010
Abigaëlle MADEC le 10/09/2010
Gabriel HEDIN le 10/09/2010
Lucie GIRARD MARENCO
le 05/09/2010
Victoria JACQUES le 07/09/2010
Sabri BRAHAM le 05/09/2010
Anna MARIANI le 25/09/2010
Killian RABE le 22/09/2010
Louis BIDOIS le 20/09/2010
Jayson TAULEIGNE le 18/09/2010
Khalis CHERIET le 06/10/2010
Julia POQUET - - BERTIN le
10/10/2010
Lisa CUCETTO le 08/10/2010
Nehuén CHOPELLO - - CHONT
le 12/10/2010
Océane SORCE LE 09/10/2010
Islam EL BOUCHIANI le 10/10/2010
Yannis VERCHAIN le 16/10/2010
Antone MASINI- - PADOVANI
le 14/10/2010
Maxime DUFFOUR COZZARI
le 06/10/2010
Anaïs GUARNIERI le 04/10/2010

Ils se sont dit «oui»

Michaël GRANIER et
Christelle DAVOINE le 10/07/2010
Hervé AXISA et Patricia CHAPOUTON
le 10/07/2010
Hervé FINA et Audrey MAUFROY
le 10/07/2010
Jean-Michel PAULHE et
Auréli BOCCASSINI le 17/07/2010
Tony LEJEUNE et Carole VINAY
le 17/07/2010
Nouriddine HORMA et
Aouatif KHALLOUKI le 17/07/2010
Sébastien RECOURS et Caroline ROSSI
le 17/07/2010
François BERTAUT et Marjorie LANOIR
le 24/07/2010

Sébastien DUCLAUX et Laurence
MAYEN le 24/07/2010
Eric ECKEL et Selet HASANOVA
MEHMEDOVA le 29/07/2010
Jérôme PAGE et Donatella ARESTI
le 31/07/2010
Olivier FEDELE et Rebecca KHALIFA
le 31/07/2010
Michel SANCHEZ et
Francine LANGLOIS le 07/08/2010
Nicolas MAGUERIER-PIGNATEL et
Laure BREMOND le 07/08/2010
Anthony BAROTIN et Céline LAURO
le 14/08/2010
Stéphane LAUREYNS et
Christine DRAGONE le 14/08/2010
Laurent TOCQUET et
Lauriane SIMONETTI le 21/08/2010
Xavier LE BIDEAU et Cindy DURAND
le 21/08/2010
Xavier PIEUX et Catherine FORESTIER
le 21/08/2010
Patrick AUBERT et Céline JOURDAN
le 28/08/2010
Yoan BAUDINO et Cécilia BELLINI
le 28/08/2010
Lionel TONELLI et Amandine FARRUGIA
le 28/08/2010
Noël POUSSEL et Brigitte HEREYRE
le 28/08/2010
Eugène OLIVIER et Liliane VERMESSE
le 02/09/2010
Christian MAGNABOSCO et
Dominique BOIVIN le 04/09/2010
Nicolas LESCH et Marie SEJALLON
le 04/09/2010
Eric PEDEAU et Josiane JUSTES
le 04/09/2010
Stéphane HUGUES et
Marianne MONToux le 11/09/2010
Thierry GONZALES et
Patricia CAPOTOSTO le 11/09/2010
Laurent POURRIERE et Delphine VIE
le 18/09/2010
Frédéric MICHEL et Isabelle PELLAT
le 25/09/2010
Manuel DELOCHE et Sara POTAY
le 25/09/2010
Christophe LEIDNER et
Sabine CHIABRANDO le 02/10/2010
Robert WECKER et Gisèle DURIF
le 08/10/2010
Thierry GEEL et Laetitia MANESCHI
le 09/10/2010
Ange RANDAZZO et
Patricia CATTAX le 09/10/2010
William CHASPOUL et
Nathalie AVERSANO le 16/10/2010



Une des précieuses secrétaires des services techniques a dit oui à son compagnon. Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur !

ÉLECTIONS CANTONALES DE MARS 2010 : N'oubliez pas de VOUS INSCRIRE !

Les conseillers généraux sont élus pour une durée de 6 ans au suffrage universel direct lors des élections cantonales. Le conseil général est renouvelé par moitié tous les 3 ans. En 2011, ce sera au tour des citoyens de Saint-Maximin et son canton de voter pour élire leur conseiller général, c'est-à-dire la personne qui représentera leurs intérêts à l'assemblée délibérante du conseil général du Var. Avec la réforme à venir des conseillers territoriaux, son mandat se terminera en 2014. Cette élection est très importante pour la vie locale et citoyenne. Mais pour pouvoir exprimer votre vote, il vous faut être inscrit sur les listes électorales. **Vous avez jusqu'au 31 décembre pour le faire auprès du service des élections (Mairie centrale, bureau de l'état civil - ouvert de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00. Le samedi de 9 h à 12 h).**

Attention : La commission de révision des listes électorales a décidé de procéder à la radiation des personnes n'ayant pas justifié leur domiciliation ou leur imposition sur le territoire de la commune. Les électeurs concernés sont invités à se rapprocher du service des élections, munis d'un justificatif de domicile, afin de mettre à jour leur carte.



LE PARCOURS PATRIMOINE INAUGURÉ

Le 19 septembre dernier, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, Monsieur le Maire a inauguré le Parcours Patrimoine de Saint-Maximin. Les habitants qui ont coutume de passer dans le centre historique ont sans doute pu remarquer l'installation de ces 17 plaques qui signalent des hauts lieux, plus ou moins connus, du patrimoine de la cité. Ces fêtes de fin d'année pourront être l'occasion de faire découvrir la ville autrement aux amis et à la famille, venus en congés dans notre belle région !

À VERSAILLES, L'HISTOIRE EST DE MARBRE



SI SAINT-MAXIMIN M'ÉTAIT CONTÉ...

Saint-Maximin-la-Sainte-Baume rayonne par un patrimoine riche symbolisé par la basilique Sainte-Marie-Madeleine. Mais saviez-vous que notre ville a aussi su exporter ses atouts au-delà de son territoire, et ce jusqu'à trouver grâce aux yeux des rois de France ? Le salon de l'Abondance, au château de Versailles, est décoré de marbres provenant de la carrière saint-maximinoise. Ainsi, même dans la demeure du Roi Soleil, vous trouverez un signe supplémentaire du caractère unique de notre cité.



**SAINTE-MAXIMIN :
VILLE D'HISTOIRE,
CITÉ D'AVENIR !**

Le bureau de Poste de la ville est en train de connaître une importante mutation. Ces travaux en feront un des bureaux les plus modernes de France. Cela s'inscrit parfaitement dans la dynamique actuelle qui met toujours un peu plus Saint-Maximin au cœur de son bassin de vie et qui en fait un réel pôle urbain. Dans ce contexte, les responsables de l'agence ont proposé à la municipalité une opération de communication en faveur de l'image de la commune. Il s'agit de produire un « Prêt-à-Poster » illustré par les lieux symbolisant la ville.



Le lancement de cette campagne aura une diffusion nationale. Les retombées pour Saint-Maximin, en termes de rayonnement et d'attractivité, ne seront sans doute pas négligeables. Grâce à ces enveloppes pré-timbrées, les Saint-Maximinois pourront personnaliser leurs courriers et afficher dans leur correspondance leur attachement à cette belle ville dans laquelle il fait bon vivre, entre **Patrimoine et Modernité**.

Vie culturelle et touristique

UN PÔLE CULTUREL DE PLUS EN PLUS RÉÉL



Il suffit de passer place Malherbe pour le constater : le Pôle culturel est bien une réalité. Il ouvrira ses portes en 2011 ; voici une première présentation des activités qu'il abritera.

Le cinéma



La grande innovation permise par cet équipement est sans conteste l'ouverture d'une véritable salle de cinéma de **140 places**.

Son exploitation va être confiée à un prestataire par le biais d'une délégation de service public. Comme la commission consultative des services publics locaux en a convenu de façon très consensuelle, la mairie ne dispose pas en interne de l'expertise suffisante pour faire fonctionner un tel outil de façon professionnelle. Il ne s'agit en aucun cas d'une privatisation. La délégation à un prestataire est un des différents moyens de gestion qui s'offrent à la municipalité pour l'exploitation d'un service public.

Le cahier des charges du contrat contient des impératifs de service public et le prestataire doit rendre des comptes à la collectivité. C'est, dans ce cas, la meilleure option pour garantir aux citoyens un service de qualité.

La médiathèque

La bibliothèque municipale fera peau neuve grâce au Pôle culturel. Le personnel municipal se prépare assidûment à cette avancée majeure pour la vie culturelle de la cité ! L'informatique fera son entrée dans la bibliothèque : le catalogue et le fichier client seront informatisés, et des postes se-



ront mis à disposition pour la recherche d'ouvrages et la documentation. L'actualité littéraire et l'animation jeunesse auront toute leur place dans ce lieu ouvert sur le monde et la ville. En attendant les fonds musicaux et vidéo qui feront leur apparition à terme, la médiathèque sera donc un lieu de vie, de rencontres intergénération-

nelles et de partage des savoirs dans le respect mutuel des différents usagers.

L'enseignement artistique

Il est à l'honneur avec l'École de Musique, de Danse et de Théâtre du Haut-Var : cet Établissement Public de Coopération Culturelle propose aux enfants, aux adolescents et aux adultes des communes adhérentes des cours variés partout sur le territoire concerné, et notamment à Saint-Maximin, avec tous les gages de qualité d'une structure publique encadrée par les collectivités territoriales. Les professeurs sont des professionnels de l'enseignement artistique au service du public dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques, en partenariat avec le conseil général du Var. Cette école disposera dans le nouveau Pôle culturel de 18 salles spécifiquement conçues pour les cours dispensés, avec notamment 2 salles de danse flambant neuves avec miroirs, barres, parquet, tout ce qu'il faut pour les petits rats du Haut Var !

Renseignements et inscriptions :

École de Musique, de Danse et de Théâtre du Haut-Var
BP4 - 7 place Posteuil,
83560 Rians

Tél : 04 94 80 53 92

Fax : 04 94 80 55 32

La ville en cadeau !

NOËL 2010

18 décembre



18 h 00, place Malherbe - Inauguration de la patinoire.

LA PATINOIRE (1 € la séance)

Ouverte aux scolaires : les lundi 13, mardi 14, jeudi 16 et vendredi 17 décembre, de 8 h 30 à 11 h et de 13 h 45 à 16 h 15

Ouverture au public : samedi 11, dimanche 12, mercredi 15 décembre puis du samedi 18 au dimanche 2 janvier, de 9 h 15 à 13 h et de 14 h à 19 h (18 h les vendredis 24 et 31 décembre)

Nocturnes : mardis 21 et 28 décembre et jeudis 23 et 30 décembre de 20 h 30 à 22 h 30

Fermeture exceptionnelle : samedis 25 décembre et 01 janvier

21 h 00, basilique.

Concert de Noël gratuit avec le groupe « Viracocha »
(musiques et chants de Noël de la Cordillère des Andes).

19 décembre

Marché de Noël - De 9 h à 18 h, autour de la basilique et dans le centre-ville, créateurs et producteurs vous accueilleront dans cette chaude ambiance des fêtes de fin d'année. Pour vous accompagner tout au long de vos achats, « Les Lutins de Noël », musiciens délirants, revisiteront pour vous tous les airs de Noël ainsi que les classiques des plus grands dessins animés. Promenade à poney : place Malherbe. Toute la journée.



24 décembre

De 15 h 00 à 18 h 00, centre-ville.

La Compagnie Alambic : Qui sont ces personnages fantastiques, venus de nulle part qui déambulent pour le plus grand plaisir des petits et des grands ? Le prince et la princesse des Glaces, avec leurs serviteurs et amis, vous accompagneront vers le parvis de la basilique où... chut...

Parvis de la basilique, 18 h 00

Bienvenue dans le monde du magicien d'Oz et de Dorothé !

Perdue dans le monde fantastique du Pays d'Oz, Dorothée arrivera-t-elle à retrouver son chemin ? Venez vivre avec elle une extraordinaire aventure !

Parvis de la basilique, après le spectacle

Arrivée du Père Noël.

Venu pour tous les enfants sages, voilà enfin le vieil homme en rouge qui distribuera friandises et bisous, avant de partir pour son long voyage à travers le monde.

À partir de 23 h 00, centre ville et basilique

Vihado (veillée provençale).

Tout droit sorti de la crèche, le petit monde de la pastorale se rendra en chansons et en saynètes vers la basilique où sera célébrée la Messe de minuit.

Association des Commerçants et Artisans

7 au 31 décembre : grande tombola (tickets à gagner chez les commerçants adhérents)

18 au 24 décembre : animateur en centre ville Tirage du gros lot : 31 décembre, 17h

Gros lot : voiture (Alto de la marque Suzuki)

Navette des commerçants gratuite tous les jours - 2 trajets : Cap Sainte-Baume / Centre-ville et la Laouve / Centre-ville.



St. MAXIMIN

Commerçants / Artisans / Services



LA PATINOIRE À SAINT-MAXIMIN : PLUS QU'UNE ANIMATION, UN DEVOIR !

Cette année encore, tous les services de la ville se mobilisent autour de cet événement phare qui se déroule en plein cœur de la cité.

Durant ces périodes de fêtes familiales, la mise en place d'une telle animation prend un sens tout particulier. Depuis des années, la patinoire rassemble et crée un esprit de convivialité autour duquel toute la population se réjouit de se retrouver et de partager un moment fort.

C'est une volonté affirmée de la municipalité que de rendre cela possible. Tout d'abord, par le prix de 1 € pour 45 minutes de patinage qui rend l'activité accessible à tous sans sentiment d'exclusion en raison de difficultés financières. Cela est capital en ces fêtes de fin d'année et particulièrement en ces temps de crise. Et même si cette convivialité à un coût certain, cette capacité de rassemblement collectif est une grande force du service public et un devoir auquel vos élus ne veulent pas déroger. Et ce ne sont pas les près de 10 000 usagers venus en 2009 qui diront le contraire.

La patinoire contribue à renforcer les liens sociaux, les liens familiaux et les liens intergénérationnels.

Toutes générations confondues

Les premiers à bénéficier de cette animation seront, bien sûr, les petits écoliers à qui la patinoire sera réservée, du lundi au vendredi sur les temps scolaires, la semaine précédant les vacances,

pour qu'ils viennent approfondir en toute sécurité leur apprentissage de la glisse. Pour les adolescents débordant d'énergie, un programme d'animations a été spécialement concocté avec les soirées spéciales *son, lumière et DJ*. Même les personnes âgées des maisons de retraites y trouveront leur place, en participant, comme les enfants des centres aérés, à la décoration du site. Tout cela grâce à un partenariat fort entre la mairie et les différentes structures qui accueillent du public (le Centre Social & Culturel, la Maison de l'Enfance, l'EHPAD, le Foyer d'hébergement l'Espérière, etc.). Pour les moins expérimentés, un professeur de patinage viendra prodiguer ses conseils le matin (renseignements auprès du service Politique de la Ville).

L'objectif est avant tout de permettre aux familles de se réunir, au sens large du terme, autour d'un moment de partage, de joie et souvent de grands éclats de rire. Il n'est pas rare de voir trois générations patiner ensemble, puis prendre un chocolat chaud avant d'aller accueillir le Père Noël sur la place de la mairie.

Un personnel toujours présent

Tout cela prend d'autant plus de sens que le personnel d'animation de la pa-

tinatoire est constitué par des agents municipaux qui sont au contact du public tout au long de l'année, aussi bien dans les écoles, en animation de rue, sur le temps des vacances et lors des autres événements.

Le nombre important et la qualité de ce personnel, qui travaille au service de la collectivité durant ces fêtes de fin d'année, sont un des atouts majeurs du service à la population que nous maintenons actif et efficace.

Ils sont le relais de notre volonté politique de faire vivre Saint-Maximin, au quotidien et tout au long de l'année.

Un moteur économique

Enfin, la patinoire s'intègre parfaitement dans les orientations politiques fortes de la commune : soutien aux commerçants du centre-ville et rayonnement territorial.

L'animation, au prix de réels efforts des services municipaux, est placée en plein cœur de ville. Son attractivité, importante, rayonne donc sur les commerçants de la ville, et cela d'autant plus que les patineurs ne sont pas que des « locaux ». La patinoire et les animations de Noël attirent des visiteurs de tout le bassin de vie, voire du département voisin, renforçant ainsi un statut de centre urbain en plein essor.

NOËL 2010

La ville en cadeau !
Du 11 au 31 décembre 2010

